

# Le consentement, c'est quoi ?

La loi du 2 janvier 2002 affirme que toutes les personnes accompagnées ont le droit de donner leur **consentement libre et éclairé** aux différentes prestations proposées

## Attention

Les établissements et services sociaux doivent pouvoir prouver le respect de ce droit



Cela signifie que je **décide** ou que **participe activement** à toutes les décisions qui me concernent. Par exemple :

- mon accompagnement
- Les actes de ma vie quotidienne
- Mes activités
- Mon logement
- mes soins



## 01 Le consentement

Donner son consentement cela signifie « dire oui »

Le professionnel doit me demander si je suis d'accord avant de faire quelque chose avec ou pour moi. J'ai aussi le droit de dire non ou de changer d'avis.



## 02 Le consentement libre

Le consentement libre, cela veut dire

- que je décide seul
- sans être influencé
- sans être forcé

Mais pour décider seul, il faut que je comprenne



## 03 Le consentement éclairé

Le consentement éclairé veut dire

- que j'ai reçu toutes les informations utiles
- que j'ai compris tous les choix possibles
- que j'ai compris toutes les conséquences de mes choix

## 04 Et si je suis sous tutelle ou curatelle ?

Dans tous les cas, c'est mon avis qui compte

Mon curateur ou mon tuteur vérifient que j'ai été bien informé et que ma décision est respectée

Mon tuteur ou mon curateur donne son accord en pensant à ce que j'aurai voulu, uniquement si c'est impossible pour moi de le faire



## 05 les différents consentements

Il y a plusieurs manières de donner son consentement.

- Le consentement oral  
C'est lorsque je dis que je suis d'accord en parlant par exemple, je donne mon consentement oral si je suis d'accord pour avoir une relation sexuelle.
- Le consentement explicite  
C'est un consentement que je donne par écrit  
Par exemple, lorsque je signe mon Projet Personnalisé, cela veut dire que j'ai compris et que je suis d'accord.
- Le consentement présumé ou implicite  
Il faut faire attention au consentement implicite  
Cela veut dire que, dans certaines situations, la personne pense que je suis d'accord, même si je n'ai pas donné mon consentement.  
C'est lorsque mes actions peuvent être interprétées comme un consentement par exemple :  
Si je vais chez le médecin, le médecin a toutes les raisons de croire que je suis d'accord pour être examiné.

Si je ne suis pas d'accord, c'est important de dire NON

